

veté & les intérêts de ses Hauts Alliés en général, mais en particulier ceux de Sa Maj. le Roi de Pologne, & de remplir fidèlement ses engagemens envers eux, ne lui a pas permis de perdre un instant pour faire assurer, en son nom, Sa dite Majesté par Mr. de Gross, que compatissant sincèrement au malheur dont l'Electorat de Saxe a été accablé si inopinément, Sa Maj. Imp. se fera en même-tems un devoir particulier de procurer à Sa Maj. le Roi de Pologne, à l'occasion des violences commises contre ses Etats Héritaires, une satisfaction bien moins proportionnée au dommage qui lui a été causé, qu'à l'énormité de cette téméraire infraction de paix du Roi de Prusse. Et comme Sa Maj. Imp. se promet à cet égard les mêmes dispositions des sentimens magnanimes & de l'amitié de Sa Maj. l'Impératrice-Reine, en qualité de bonne Alliée, elle a fait connoître au Comte d'Esterhasi, Ambassadeur de Sa dite Majesté Impériale auprès d'elle, ses sentimens tant sur cette démarche audacieuse du Roi de Prusse, principalement entreprise contre les Etats de l'Impératrice-Reine, que sur les mesures efficaces à prendre de concert pour s'opposer à ce torrent, en priant le Comte d'Esterhasi d'en rendre compte à sa Cour le plus promptement qu'il seroit possible, & de représenter que la nécessité d'une pareille coopération commune n'étoit pas seulement fondée sur l'obligation où se trouvoient les deux Cours Impériales de faire obtenir justice à Sa Maj. le Roi de Pologne, mais qu'il falloit de plus considérer que quand même le Roi de Prusse, voyant la fermeté & les préparatifs des deux Cours Impériales, ne voudroit pas se hasarder plus avant, & se contenteroit de rester en possession des Etats de Saxe, & d'en ache-